



**CHAMPIONNATS DE FRANCE DES JEUNES 2012**  
**1ERE PHASE DEPARTEMENTALE**  
**(QUALIFICATIVE INDIVIDUELLE)**

**Elle se déroulera à BELFORT**

« Stade échiquéen Anatoli Karpov »  
34bis, rue Parant à BELFORT (90)

**Championnats Départementaux du Territoire de Belfort Jeunes 2012**

11 et 12 février 2012

**RÈGLEMENT**

***Organisateur : Comité Départemental du Territoire de Belfort***

- Le contrôle des licences se déroulera le 11 février 2012 de 13h45 à 14h15.
- La première ronde commencera à 14h30.

**Règlement du tournoi**

***Toute difficulté non prévue par le présent règlement ou touchant à son interprétation sera tranchée sur le champ par l'Organisateur et l'Arbitre en premier et dernier ressort (hormis problème relevant de la compétence exclusive de l'Arbitre).***

❖ **Article 1 : Organisation**

Le tournoi est homologué par la FFE sous le numéro 23270 (grandes catégories) et 23272 (petites catégories).

Le Championnat Départemental Jeunes est le seul mode de qualification pour accéder au Championnat de Ligue de Franche-Comté.

❖ **Article 2 : Règles du Jeu**

Le tournoi comportera 5 rondes au maximum (selon le nombre d'inscriptions par catégorie).

Les rondes seront disputées à la cadence de 30 minutes + 10 secondes par coup pour les catégories Petits Poussins et Poussins. Elles seront de 50 minutes + 10 secondes par coup pour les autres catégories.

Les règles du jeu sont celles de la FIDE.

Les appariements par catégorie se feront, de préférence, au système suisse. Mais, en fonction des effectifs, il pourra y avoir des tournois catégoriels en système toutes rondes (éventuellement en doubles rondes) suivant le nombre de participants(tes) dans les différentes catégories.

Ne seront appariés à la première ronde que les joueurs s'étant présentés lors du contrôle des licences. Le mode d'appariement fera l'objet d'une communication ultérieure après clôture des inscriptions.

### ❖ **Article 3 : Inscriptions**

Le tournoi est ouvert à tout jeune joueur (catégories Petits Poussins à Juniors incluses) **licencié A ou B à la Fédération Française des Echecs (Ligue de Franche-Comté des Echecs)** pour la saison 2011/2012, s'étant inscrit dans les délais impartis et ayant acquitté les droits d'inscription (5.00 €) auprès de l'organisateur.

Le délai d'inscription est fixé au Mercredi 08 Février 2012, date de la poste ou du mail faisant foi.

Si un joueur se trouvait dans l'incapacité de présenter sa licence, le Président de son Club - ou son représentant - rédigera une attestation sur l'honneur dans laquelle il certifiera que le joueur est bien licencié dans son Club pour la saison en cours. Cette attestation sera jointe au procès-verbal de la rencontre.

### ❖ **Article 4 : Déroulement**

Vérification des licences : le 11 Février 2012, de 13h45 à 14h15, en salle de jeu.

#### **Horaire des rondes :**

CATÉGORIES	JOURS	HORAIRES ENVISAGES DE DÉBUT DE RONDE
Petites catégories (Ppo et Pou)	Samedi 11 Février 2012	Ronde 1 : 14 h 30
		Ronde 2 : 16 h 00
	Dimanche 12 Février 2012	Ronde 3 : 13 h 30
		Ronde 4 : 15 h 00
Grandes catégories (Pup, Ben, Min, Cad, Jun)	Samedi 11 Février 2012	Ronde 5 : 16 h 30
		Ronde 1 : 14 h 30
	Dimanche 12 Février 2012	Ronde 2 : 16 h 45
		Ronde 3 : 9 h 30
		Ronde 4 : 13 h 30
	Ronde 5 : 15 h 45	

La décision concernant le nombre de rondes en fonction du nombre de joueurs dans chaque catégorie ainsi que le système d'appariement sera prise par l'Arbitre principal et l'Organisateur. Elle ne pourra être contestée.

La cérémonie de clôture et la remise des prix auront lieu à 18h30. Les lauréats qui ne se présenteront pas à cette cérémonie renonceront à leur récompense.

### ❖ **Article 5 : Titres - Classement et départages**

14 titres de Championne et Champion du Département du Territoire de Belfort seront décernés à l'issue des différents tournois.

Le classement sera effectué suivant le nombre de points de parties.

Pour les tournois mixtes en toutes rondes, le classement par catégorie sera effectué en fonction du nombre de points acquis contre les joueurs de la même catégorie.

Les ex-aequo seront départagés en appliquant dans l'ordre :

**1) Pour les tournois joués au système suisse :**

- ▶ le Buchholz (somme des scores ajustés des adversaires),
- ▶ le Cumulatif (somme des scores progressifs) ;
- ▶ le nombre de parties gagnées (rappel : une partie non jouée est comptée comme une nulle au titre du départage).

**2) Pour les tournois joués en toutes rondes :**

- ▶ le nombre de parties gagnées (rappel : une partie non jouée est comptée comme une nulle au titre du départage);
- ▶ le Sonneborn-Berger (somme des points des adversaires que le joueur a battu et demi-somme des points des adversaires contre lesquels le joueur a fait nul) ;
- ▶ le Koya (nombre de points obtenus contre tous les adversaires qui ont réalisé 50 % ou plus).

**Cas particulier du départage pour la première place :**

En cas d'égalité pour le titre de Champion ou Championne du Territoire de Belfort et/ou pour les places qualificatives, un match en blitz de 5 minutes, aller et retour, sera organisé.

En cas de nouvelle égalité, il y aura une nouvelle partie jouée en blitz de 5 minutes. En cas d'égalité, la partie sera remportée par les Noirs. (Les couleurs seront tirées au sort par l'Arbitre).

❖ **Article 6 : Qualification pour les Championnats de Ligue de Franche-Comté 2012 (Livre de la Fédération – Article 3.4.1)**

Conformément au règlement fédéral en vigueur, les Cadets et Juniors accèdent, sans qualification, au Championnat de Ligue et au Championnat de France "Jeunes".

Dans les autres catégories, le nombre de places qualificatives pour le Championnat de Ligue est le suivant:

<b>Petits Poussins</b>	7	<b>Petites Poussines</b>	7
<b>Poussins</b>	7	<b>Poussines</b>	7
<b>Pupilles</b>	7	<b>Pupillettes</b>	7
<b>Benjamins</b>	7	<b>Benjamines</b>	7
<b>Minimes</b>	7	<b>Minimes Filles</b>	7

A noter :

Les joueurs qualifiés d'office aux Championnats de France Jeunes sont qualifiés d'office aux Championnats de Franche-Comté Jeunes de la même catégorie. Par conséquent, ils ne prennent pas de place qualificative aux championnats départementaux.

## ❖ **Article 7 : Arbitrage**

L'Arbitre de cette compétition est M. Anthony MONSIEUX (Arbitre Fédéral 3).

Il se fera assister par deux arbitres adjoints : M. LEGENDRE Rémi (Arbitre Fédéral 4) et M. RAMBELOSON Zo (Arbitre Fédéral 4).

## ❖ **Article 8 : Comportement des participants (joueurs, accompagnateurs, représentants de clubs)**

Il est interdit de fumer dans l'ensemble des locaux.

Les analyses sont interdites en salles de jeu : la salle "Kasparov" est prévue à cet effet. Il est interdit aux joueurs d'aller en salle d'analyse pendant leur partie.

La vente de littérature échiquéenne comme l'apport de boissons ou de victuailles sont interdits dans l'ensemble du Stade Échiquéen.

Il est recommandé d'éviter toute discussion et toute lecture suspecte pendant les parties.

D'une manière générale, les joueurs se doivent d'avoir une attitude convenable et conforme aux prescriptions de la Charte du Joueur d'Echecs.

Tout abandon en cours de tournoi devra être signalé préalablement à l'Arbitre et justifié a posteriori.

Tout contrevenant aux prescriptions de la Charte du Joueur d'Echecs ou des Règles du Jeu sera exclu du tournoi au 2<sup>ème</sup> avertissement oral.

Les parents et accompagnateurs ainsi que les représentants des Clubs doivent se tenir dans la zone qui leur est autorisée en s'abstenant de tout commentaire en direction de leur(s) enfant(s) ou représentant(s) durant les parties.

Les joueurs, les parents et les accompagnateurs devront respecter les lieux mis à disposition, toute dégradation entraînant inévitablement une remise en état aux frais de celui qui l'aura commise.

## ❖ **Article 9 : Acceptation du règlement intérieur**

L'inscription des joueurs au Championnat Départemental Jeunes du Territoire de Belfort implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. La contestation de ce règlement ou son non-respect entraînera de facto l'exclusion du joueur fautif.

**L'Arbitre Principal :**

Anthony MONSIEUX,  
Arbitre Principal.

**L'Organisateur :**

Anthony MONSIEUX,  
Président du Comité Départemental  
du Territoire de Belfort.